

41^{ème} Rallye régional de Nancy

19 & 20 Novembre 2022

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **Lundi 19 Septembre**

Ouverture des engagements : **Lundi 19 Septembre**

Clôture des engagements : **Lundi 07 Novembre**

Parution du carnet d'itinéraire : **Samedi 19 Novembre**, salle des fêtes Dieulouard (Place du 8 mai 1945)

Dates et heures des reconnaissances : **Samedi 19 Novembre de 9h00 à 12h00 et 13h00 à 18h00**

Vérifications des documents : **19 Novembre de 13h00 à 18h00**, parking salle des fêtes de Dieulouard

Vérifications des voitures : **19 Novembre de 13h15 à 18h15**, parking salle des fêtes de Dieulouard

Heure de mise en place du parc de départ : 19 Novembre à l'issue des vérifications.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : 19 Novembre à 17h00, salle des fêtes de Dieulouard

Briefing écrit remis aux équipages lors des contrôles administratifs

Publication des équipages admis au départ : 19 Novembre en soirée, salle des fêtes de Dieulouard

Départ : **Dimanche 20 Novembre à 7h45**, parking salle des fêtes de Dieulouard

Publication des résultats partiels : 20 Novembre salle des fêtes de Dieulouard

Arrivée : **20 Novembre à partir de 16h40**, parking salle des fêtes de Dieulouard

Vérification finale : 20 Novembre parking salle des fêtes de Dieulouard, taux horaire 65€.

Publication des résultats : 30min après l'arrivée du dernier concurrent, salle des fêtes de Dieulouard

Remise des prix : **20 Novembre à partir de 19h**, salle des fêtes de Dieulouard

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Nancy organise les 19 et 20 novembre 2022 en qualité d'organisateur administratif et technique le 41^{ème} Rallye régional de Nancy.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Grande Est du Sport Automobile sous le numéro **42** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **594**, en date du **01/09/2022**.

Comité d'Organisation

Président : David CLAUDE

Membres : Les membres de l'ASA Nancy

Secrétariat du Rallye, Adresse : ASA Nancy, 15 rue des Carrières, 54114 JEANDELAINCOURT

Téléphone : 06 17 61 56 45

Mail : asa.nancy@laposte.net

Site internet : www.asa-nancy.com

Permanence du Rallye : Salle des fêtes de Dieulouard (Collège & PC)

Lieu, date, horaire : Salle des fêtes de Dieulouard (Collège & PC) pendant l'épreuve

Organisateur technique

Nom : ASA Nancy

Adresse : 15 rue des Carrières, 54114 JEANDELAINCOURT

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Poste	NOM - Prénom	N° licence	ASA
Président du collège des commissaires sportifs	COTTET Patrice	8012	0305
Membres du collège des commissaires sportifs	CONDAMIN Claude HORALA Gilbert	122813 12674	0314 0313
Secrétaire du collège	PECCAUD Michèle	2309	0314
Directeur de course	BLANQUIN Daniel	1941	0308
Directeur de course adjoint	HECTOR Jean Claude	1805	0321
Adjoints Direction de course gestionnaires ES au PC	STOECKLE Thierry	3500	0305
Directeur de course en ES	MADER Franck	187564	0323
Adjoint au Directeur de course en ES	SICHLER Jean-Jacques	17673	0323
Responsable Sécurité	HENRY Sylvain	177690	0308
Véhicule AUTORITE	CLAUDE David	221403	0308
Véhicule TRICOLORE	ANGELMANN Alain	214977	0302
Voiture DAMIER	WAMBACH Jean	3030	0306
Commissaire Technique Responsable	PROTOIS Gerard	1906	0321
Commissaires Techniques	LORRAIN Michel DERCHE Denis TENA Emile	105082 33547 124058	0304 0314 0305
Chargé des relations concurrents (CS)	HENRY Jean Michel ANGELMANN Jocelyne	15551 233639	0308 0302
Responsables des commissaires	DUMAS Frederic GEORGEL Yoann	188349 245976	0308 0308
Médecin	WIEDENKELLER Michel	146262	0323
Responsable Informatique et Classement	PEUREUX Gerard	11719	0305
Chronométrateurs	JIORDA Quentin GERMAIN Christian	240351 12893	0308 0305

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye de Nancy compte pour la **Coupe de France des rallyes 2023 coef. 2** & le Championnat de la Ligue Grand Est du Sport Automobile 2022.

1.3P. VERIFICATIONS

Administratives : Salle des fêtes à Dieulouard. Samedi 19 novembre de 13h00 à 18h00.

Les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Licences FFSA 2022
- Permis de Conduire (sauf navigateur junior)
(merci de joindre les photocopies de ces documents à votre demande d'engagement)

Techniques : Parking salle des fêtes à Dieulouard. Samedi 19 novembre de 13h15 à 18h15.

Les concurrents devront présenter leurs voitures et être en possession de la fiche d'homologation et du passeport technique.

Les concurrents engagés consulteront à partir du lundi 14 novembre si des heures de convocation aux vérifications sont prévues : sur le site www.asa-nancy.com. Aucune convocation ne sera envoyée par courrier.

Les vérifications finales seront effectuées : Parking salle des fêtes de Dieulouard. Prix de la main d'œuvre 60 € TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye de Nancy doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement dûment complétée (et **accompagnées des droits d'engagement**) avant **Lundi 07 novembre minuit**, le tout à envoyer à l'adresse ci-dessous :

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE NANCY
15 rue des Carrières 54114 JEANDELAINCOURT

ANNULATION

L'ASA Nancy se réserve le droit d'annuler le rallye si, à la date de clôture des engagements précisée au règlement, le nombre des demandes d'engagement est inférieur à 50% du nombre de voitures admises, ou si des circonstances majeures s'opposent au déroulement du rallye. Dans ce cas, l'ASA Nancy fera connaître sa décision aux intéressés par pli individuel et communication internet.

REMBOURSEMENT

L'ASA Nancy remboursera, avec réduction variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée. Dans le cas contraire les retenues standards seront :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye
- 50% pour les demandes reçues de moins de 8 jours jusqu'aux vérifications.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures. Une liste d'attente pourra être créée.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **270 €.**
- si 100% équipage membre de l'ASA Nancy : **260€**
- si 50% équipage membre de l'ASA Nancy : **265€**
- sans la publicité facultative des organisateurs : 580 €
- pour le challenge des commissaires de la Ligue Grand Est : + **5€**

Soit un droit d'engagement total de 275 € (hors membres ASA Nancy)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.2.1. : les pneus cloutés ne sont pas autorisés.

4.3P ASSISTANCE

4.3.2 Parc d'assistance

L'assistance est autorisée **uniquement** dans le parc prévu à cet effet signalé dans le road book.
Important : une bâche sous chaque voiture de course et véhicule d'assistance est obligatoire dans le parc d'assistance. Ces bâches de (3x5m) seront résistantes aux hydrocarbures.

Dans le parc d'assistance il est demandé obligatoirement aux concurrents :

- de ne pas piquer ni endommager le terrain
- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- **de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc.**

La pénalité pour défaut est de 200€ pour chaque infraction.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 41e Rallye de Nancy représente un parcours de **134,85 km**.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte **1 Epreuve Spéciale à parcourir 3 fois « Les chemins de la Natagne » (12,95 km)** soit une longueur totale de **38,85 km**.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2.P. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances auront lieu le : **Samedi 19 novembre de 9h00 à 12h00 et 13h00 à 18h00.**

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à **3 maximums** et des contrôles seront effectués.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1.7. ROAD-BOOK

Les road-book seront disponibles le : **Samedi 19 novembre, de 8h30 à 12h00 et durant les verifs admins, salle des fêtes de Dieulouard.**

7.3 CONTROLES HORAIRES (CH)

7.3.5. Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué équipage à bord. Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord. (Règlement Standard des rallyes 2022).

7.5 EPREUVES SPECIALES

Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

Tout concurrent ne respectant pas le parcours imposé dans les chicanes (raccourci, éléments déplacés...) pourra être sanctionné par le collège des commissaires sportifs.

7.5.13A. EPREUVE SPECIALE EN BOUCLE

ES « Les chemins de la Natagne » : cette ES se déroulera avec une partie en boucle, et des secteurs sur surface mixte sans enrobé. Le départ sera donné en fonction du trafic. Tout concurrent n'effectuant pas le nombre de tours (2 au total) sera pénalisé de la façon suivante :

- tour (ou partie de tour) supplémentaire : temps réellement réalisé.
- tour (ou partie de tour) non entièrement parcouru : temps du dernier concurrent normalement classé dans l'ES, augmenté de 1 minute.

Pour cette ES, les départs seront donnés par le directeur de l'épreuve, dans la minute prévue pour le départ. L'heure inscrite sur le carnet de bord est la référence pour le calcul de l'heure de pointage au CH suivant. Pour le calcul du temps de l'ES, il sera tenu compte de l'heure réelle de départ au 1/10^{ème}. Le secteur de liaison suivant tient compte de cette particularité.

7.5.17.4. Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon. Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra se voir pénaliser par le collège des commissaires sportifs.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

La remise des prix se déroulera le **dimanche 20 novembre à partir de 19h à l'intérieur de la salle des fêtes de Dieulouard**. Les prix seront distribués (prix cumulables) :

SCRATCH	1 ^{er}	1 coupe + 50% de réduction sur une prochaine épreuve
	2 ^{ème}	1 coupe
	3 ^{ème}	1 coupe
CLASSE	1 ^{er}	1 coupe
	2 ^{ème}	1 coupe (si 6 partants)
	3 ^{ème}	1 coupe (si 10 partants)
	4 ^{ème}	1 coupe (si 15 partants)

1 coupe au 1er Equipage Féminin
3 commissaires seront récompensés.